

NOTICE PAYSAGERE
-
Demande d'autorisation
environnementale

Projet de renouvellement
d'une carrière d'éboulis granitique

Commune de La Tour en Maurienne
(Savoie)



1	Introduction	3
2	Diagnostic paysager du site et de son environnement	4
	2.1 Localisation du site	5
	2.1.1 A l'échelle du département.....	5
	2.1.2 A l'échelle de l'aire d'étude	5
	2.2 Contexte paysager	5
	2.2.1 A l'échelle de l'aire d'étude	5
	2.2.2 A l'échelle du site.....	9
	2.3 Enjeux patrimoniaux et paysagers du secteur d'étude	11
	2.3.1 Patrimoine bâti et naturel.....	11
	2.3.2 Vocation touristique du secteur d'étude	11
	2.3.3 Loi Montagne.....	12
3	Perceptions visuelles actuelles du site	13
	3.1 Localisation des zones de perceptions actuelles	14
	3.2 Perceptions immédiates	15
	3.3 Perceptions rapprochées	16
	3.4 Perceptions éloignées	16
	3.5 Perceptions très éloignées	17
	3.6 Synthèse du diagnostic paysager et visuel et mise en évidence des enjeux	19
4	Présentation du projet, de ses effets potentiels et des mesures proposées	20
	4.1 Le projet	21
	4.2 Effets potentiels	22
	4.3 Mesures proposées	25
5	Présentation du réaménagement de l'état final.....	27
	5.1 Plan d'état final réaménagé	28
	5.2 Coupe topographique de l'état final réaménagé	29

Objet de l'étude

L'entreprise Martoia Carrières TP souhaite renouveler son autorisation d'exploiter la carrière d'éboulis granitique, située sur la commune de La Tour en Maurienne (73).

Le projet d'autorisation porte sur un secteur d'environ 15,2 ha dont 6,2 ha en extraction et s'inscrit sur le versant gauche de la vallée de la Maurienne, en aval de Saint-Jean-de-Maurienne.

La présente notice paysagère a pour principal objectif d'évaluer, à partir d'une analyse de l'état initial, les principaux enjeux paysagers et les principaux impacts du projet d'exploitation sur le paysage et de définir d'éventuelles mesures de protection.

Auteurs

Cette notice a été réalisée par Anne-Claire SIRAMI, paysagiste-conceptrice du bureau d'études ENCEM.

Méthodologie

La méthodologie employée comporte trois volets :

- **L'analyse de l'état initial** qui permet de dégager les caractéristiques paysagères du territoire dans lequel s'inscrit le projet. Elle est basée sur un premier inventaire à partir de cartes et d'une bibliographie (carte IGN, photo aérienne, base de données Carmen de la DREAL, Atlas des paysages du département, documentation générale sur les particularités physiques et naturelles du territoire, base Mérimée des monuments historiques). Une visite de terrain, au mois de juin 2018, a ensuite permis de compléter l'analyse et d'étudier la visibilité actuelle des terrains du projet.

L'aire d'étude a été définie sur le terrain à partir de caractéristiques physiques et naturelles du territoire, ainsi qu'à l'aide des caractéristiques du projet :

- ▶ les caractéristiques physiques et naturelles, permettent de comprendre l'organisation du territoire et d'anticiper les interactions possibles avec le site du projet ;
- ▶ les caractéristiques du projet permettent d'identifier les secteurs qui seront susceptibles d'être en relation directe ou indirecte avec la future carrière (relations visuelles, influences sonores, circulation engendrée,...).

L'aire globale d'étude s'étend principalement au nord-est et au nord-ouest du site, sur un maximum de 15 kilomètres de distance (cf. localisation en page 5). Elle comprend des portions de territoires de onze communes : La Tour en Maurienne (qui regroupe désormais Pontamafrey-Montpascal, Le Châtel et Hermillon), Montvernier, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Avre, la Chambre, Saint-Martin-sur-la-Chambre, Notre-Dame-de-Cruet, Saint-François-Longchamp, les Chavannes-en-Maurienne et Saint-Rémy-de-Maurienne.

Concernant **la visibilité des terrains du projet**, celle-ci a été étudiée dans l'ensemble de l'aire d'étude définie précédemment, mais les points de vue présentés dans l'étude paysagère ont été choisis en fonction de leur pertinence et de façon à offrir une vision des terrains du projet la plus représentative possible.

Les photographies ont été prises avec une focale la plus proche possible de la vue humaine, soit 50 mm.

Pour une focale supérieure à 50 mm, la vue est «zoomée» donc défavorable pour le projet par rapport à la vue humaine. Une focale inférieure à 50 mm tend à minimiser la perception du projet, puisque la vue est «éloignée» par rapport à la vue humaine (au chapitre 3 sur les perceptions actuelles, aucune photographie n'a été prise avec une focale inférieure à 50 mm).

Sauf mention contraire, les photographies ont été prises par ENCEM.

A l'issue de l'analyse de l'état initial, les enjeux paysagers identifiés serviront d'aide à la conception du projet d'exploitation.

- **L'analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long termes** du projet sur le paysage.

Cette analyse peut être menée à deux niveaux :

- ▶ celui des caractéristiques paysagères, qui concernent la manière dont l'exploitation modifiera la relation entre le territoire et ses usagers. En effet, le paysage est plus que la simple portion du territoire qui s'offre au regard. Il est la manière dont les individus et/ou les sociétés le perçoivent et le vivent ; c'est l'équilibre entre toutes les contraintes du territoire (anthropique, topographique, floristique, historique...), les liens tissés entre l'homme et son environnement.

L'analyse objective des changements provoqués par l'apparition et la progression des activités dans les paramètres de cet équilibre permettra de comprendre les modifications dans le cadre de vie (changements d'ambiance, d'occupation du sol, contraste de couleur et de texture, modification de topographie, ...). Cette démarche pragmatique permet d'évaluer la façon avec laquelle seront ressenties les modifications visuelles.

- ▶ celui des perspectives visuelles, qui sont relatives à la façon dont seront perçues les modifications précitées ainsi que les points de vue depuis lesquels ces changements seront visibles.

Les effets doivent également être analysés en deux temps :

- ▶ pendant les travaux d'exploitation ;
- ▶ après la remise en état.

Enfin, les effets cumulés du projet, sur le paysage, avec d'autres projets connus seront également étudiés, s'il en existe.

- **Des mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet** sur le paysage seront décrites. Suivants les effets concernés, ces mesures seront mises en oeuvre au début, pendant ou à la fin du projet. Elles ont pour objectif de faciliter l'intégration optimale et permanente du projet dans le paysage. Les effets résiduels du projet, en prenant en compte les mesures retenues, sont ensuite estimés.

- **Une proposition de réaménagement final** constitue la dernière partie de l'étude paysagère.

La définition du projet de remise en état est faite en fonction des contraintes présentes sur le terrain et en concertation avec la société (élus, propriétaires, riverains,...) et les autres bureaux d'études techniques (écologues, hydrogéologue,...). Un plan illustre, par le biais de la remise en état proposée, la cohérence des aménagements avec les structures paysagères environnantes. Il est élaboré de façon à intégrer toutes les caractéristiques du site et à concevoir un projet paysager fédérateur. Il précise les orientations en termes de vocation future du site, dans le souci de sa gestion ultérieure et le respect des caractéristiques intrinsèques du paysage local.



Diagnostic paysager du site et de son environnement

2.1 Localisation du site

2-1-1 A l'échelle du département

Le projet est situé dans le département de la Savoie, sur le territoire de la commune déléguée de Pontamafrey-Montpascal, au sud-ouest du département, dans la vallée de la Maurienne.

D'après l'Observatoire des paysages de Rhône-Alpes, le département de la Savoie peut se détacher en sept familles de paysages :

- Paysages urbains et périurbains,
- Paysages émergents,
- Paysages marqués par de grands aménagements,
- Paysages agraires,
- Paysages ruraux-patrimoniaux,
- Paysages naturels,
- Paysages naturels de loisirs.

Le projet est localisé au sein d'un des paysages marqués par de grands aménagements, que constitue la vallée de la Maurienne.

Ce type de paysage correspond essentiellement à des couloirs géographiques de déplacement fortement aménagés aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Il s'agit surtout des fonds de vallées où s'implantent parallèlement routes nationales, autoroutes, couloirs de lignes très haute tension, voies ferrées, canalisations et dérivations de cours d'eau... Ces espaces fonctionnels, initialement naturels ou ruraux, sont également ponctués de grands équipements industriels ou énergétiques : usines, aménagements hydrauliques, carrières, etc. L'habitat reste souvent secondaire par rapport à la monumentalité de ces aménagements. Le projet est également entouré de paysages naturels sur les hauteurs et dans les vallées secondaires.

2-1-2 A l'échelle de l'aire d'étude

La commune déléguée de Pontamafrey-Montpascal présente 313 habitants (source INSEE 2016) et se situe à près de 4 km au nord de Saint-Jean-de-Maurienne. Le site actuel de la carrière s'inscrit sur la partie basse du versant nord-est d'un sommet nommé le Grand Châtelard (2143 m NGF), dominant la rive gauche de la rivière de l'Arc, sur le versant opposé et à l'ouest du village de Pontamafrey.

La zone d'étude du projet, définie à partir d'une estimation du périmètre élargi de perceptions potentielles du projet, s'étend principalement en aval du site sur la vallée de la Maurienne et sur les versants environnants. Dans cette zone d'étude, et selon l'Observatoire des paysages de Rhône-Alpes, on peut distinguer trois unités paysagères :

- la **Vallée de la Basse-Maurienne**, dans laquelle se trouve le site (en limite sud) ainsi qu'une grande partie des secteurs de perception de celui-ci ;
- la **Vallée de la Moyenne-Maurienne jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne**, dans le nord de laquelle se situe le village de Pontamafrey et quelques secteurs de perception du site ;
- les **Vallées de Valmorel, les Avanchers et St-François-Longchamp**, dans l'ouest desquelles se trouvent quelques secteurs de perception du site (secteur de St-François).

2.2 Contexte paysager

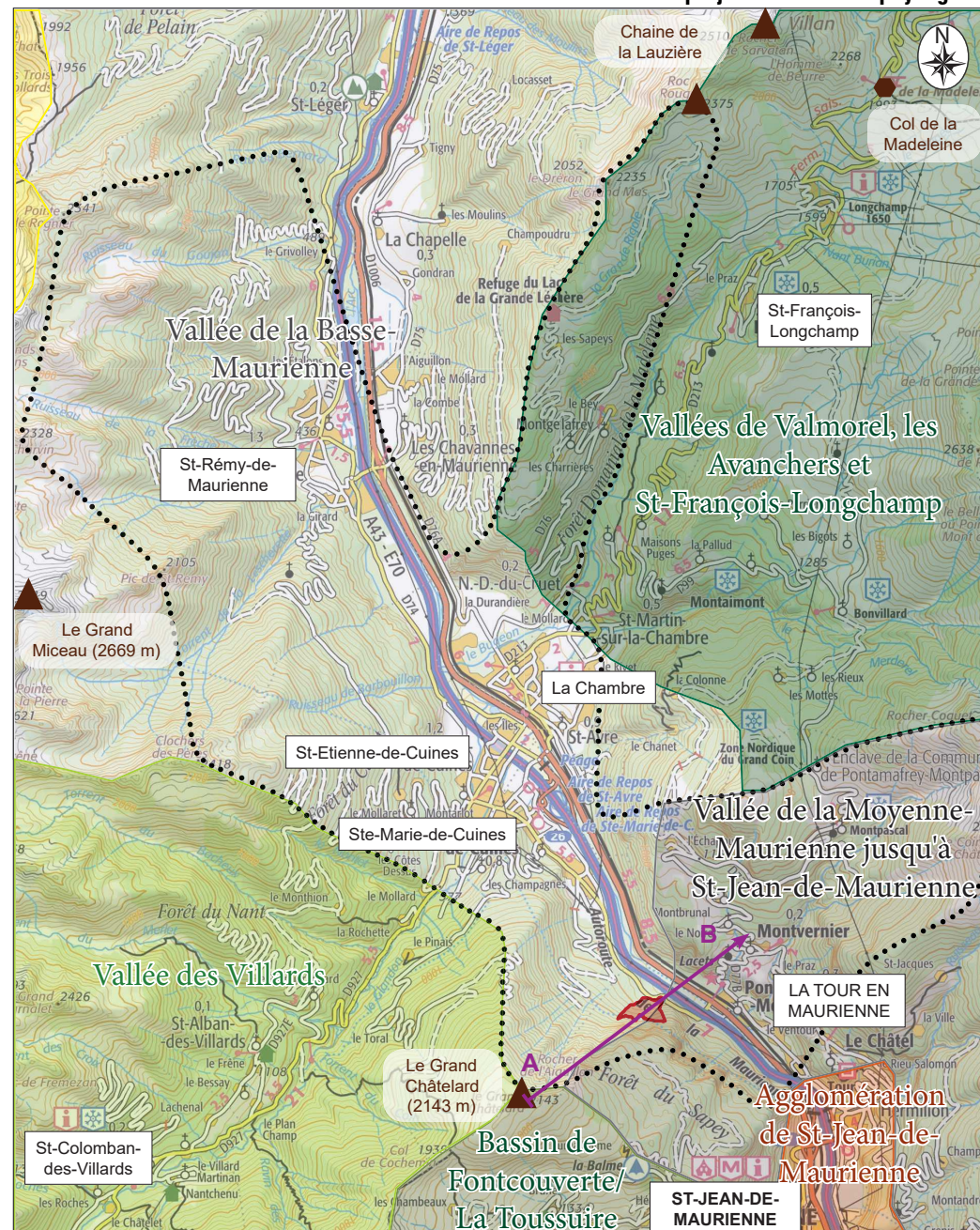
2-2-1 A l'échelle de l'aire d'étude

a. Description de l'unité paysagère de la vallée de la Basse-Maurienne

Il s'agit de la partie aval de la vallée de l'Arc, située entre Saint-Jean-de-Maurienne et Aiton, où l'Arc se jette dans l'Isère. Cette vallée présente une plaine alluviale (entre 300 et 480m d'altitude), des plateaux latéraux (comme celui des Hurtières à 600m d'altitude, hors zone d'étude), et des versants montagneux avec des sommets comme le Grand Pic de la Lauzière (2829m) surplombant Epierre à l'Est (hors zone d'étude) ou le Grand Miceau (2669m) qui surplombe St-Rémy-de-Maurienne à l'ouest.

Périmètre d'autorisation
 Limites de l'aire d'étude
La Chambre Communes
→ Tracé de la coupe topographique (cf. page 8)
 1 : 75 000 0 1 2 km
 Source : Observatoire des paysages en Rhône-Alpes
 Fond : Cartes IGN Géoportail

Carte de localisation du projet et des unités paysagères



2.2 Contexte paysager

Les versants sont principalement occupés de forêts denses, avec quelques prairies surtout sur les versants nord-est, tandis que les sommets accueillent les pelouses alpines. L'agriculture des versants et des sommets est en effet principalement dédiée à l'élevage bovin pour le lait et la production du fromage (le beaufort pour la partie comprise dans le canton de la Chambre).

Dans la vallée, les parcelles agricoles en polyculture partagent l'espace avec l'urbanisation, les grands aménagements et les équipements industriels. Dans la zone d'étude, ces derniers comprennent l'Autoroute de la Maurienne A43, la ligne sncf, la carrière de Pontamafrey, la zone industrielle des Balchères, l'usine d'électrochimie Arkema, la carrière de St-Etienne-de-Cuines et la zone industrielle des Atignours. Après les JO de 1992, l'A43 a été tracée et la vallée a fait l'objet d'une requalification paysagère (suppression de friches industrielles...).

Le paysage de la vallée présente donc un fort contraste entre les versants très boisés ou rocheux et le fond de vallée très construit et très routier. L'A43 et RD 1006 sont des axes très empruntés reliant France et Italie par le tunnel du Fréjus, alors que les versants obligent à la lenteur.

Quelques rares hameaux occupent les versants mais le plus gros de l'urbanisation se concentre en fond de vallée et en pied de versant, notamment au nord du projet (à une distance de 3 à 6 km), au niveau de l'élargissement de la vallée de la Chambre, regroupant pas moins de six communes. Les maisons sont construites tout en hauteur. La couverture, autrefois de chaume, est aujourd'hui constituée d'ardoise ou de tôle. Le bâtiment est en pierre avec utilisation du bois pour la partie supérieure au niveau de la grange.

L'évolution du paysage de la vallée de la Basse-Maurienne est liée à la déprise agricole et au projet de ligne TGV.

Une curiosité à 1,5 km du projet, symbole de solidarité, l'Aura (ou Laura) est la plus grande création collective du monde. Oeuvre constituée de 42 000 pièces d'aluminium portant chacune un message gravé par les habitants de la vallée et des célébrités.



Source : maurienne-tourisme.com



La Chambre et St-Etienne-de-Cuines, depuis les versants nord-est de la vallée

Source : cartesfrance.fr
Auteur : booh



St-Rémy-de-Maurienne, à flanc de versant

Source : tourisme-la-chambre.com

La vallée de la Basse-Maurienne, depuis St-Rémy-de-Maurienne



Élevage bovin en fond de la vallée de la Maurienne



© 1007 N°111

Source : cartesfrance.fr
Auteur : Llann Créü

2.2 Contexte paysager

b. Description des autres unités paysagères de la zone d'étude

La vallée de la Moyenne-Maurienne jusqu'à St-Jean-de-Maurienne

La vallée de la moyenne-Maurienne, entre Modane et Saint-Jean-de-Maurienne, est une vallée plus étroite que sa partie aval et aux versants plus raides, creusée par le torrent de l'Arc. Étroite au point que la D 1006, les voies ferrées et l' A43, planant très souvent au dessus du sol en viaduc, occupent sur certaines sections toute la place, ou sont obligées de passer en tunnel. Une alternance d'ouvertures et de fermetures caractérise cette partie de la vallée de l'Arc, la présence d'un verrou glaciaire au débouché de la vallée de Valloire est particulièrement notable. Les villes et l'industrie se sont développées lorsque le relief l'a permis. Mais les grands sites industriels d'électrochimie et d'électrometallurgie, associés à l'histoire de la vallée sont aujourd'hui en grande partie fermés.

Les versants sud de la vallée (ubac), très raides et boisés sont très peu construits en dehors de quelques hameaux et des stations des Karellis et du Corbier. Ils donnent accès aux vallées perchées et leurs stations de ski. Les versants nord (adret) sont moins boisés : ils accueillent hameaux et vestiges de pâtures, notamment sur le plateau latéral de Montvernier au nord de l'unité paysagère (dans la zone d'étude).

Les paysages de la vallée de la moyenne Maurienne sont marqués d'une part par la présence d'industries et d'infrastructures et d'autre part par un bâti à caractère patrimonial. Dans une moindre mesure, les équipements touristiques liées aux sports d'hiver sont aussi perceptibles.

Les vallées de Valmorel, les Avanchers et St-François-Longchamp

Depuis la vallée de l'Arc, c'est en montant au-dessus de la Chambre en direction du col de la Madeleine (1993 mètres) que l'on pourra découvrir la vallée du Bugeon accédant à Saint-François Longchamp et sa station de ski. Au delà du col de la Madeleine, on relie la Tarentaise via la vallée de l'Eau Rousse. Les accès sont, de chaque côté, très raides et escarpés .

Au dessus de la Chambre, on découvre d'abord un mélange de pâtures (moutons et vaches), de forêt et quelques hameaux en balcon sur la vallée de l'Arc. C'est le cas du village de Mongellafrey et ses multiples hameaux environnants (inclus dans la zone d'étude).

A la rencontre de la Maurienne et de la Tarentaise, ces petites vallées ont longtemps servi de lieu de passage entre les deux grandes vallées savoyardes. Mais aujourd'hui, on a plus vite fait de contourner le Grand Arc et la chaîne de la Lauzierre par l'autoroute que de franchir le col de la Madeleine.

Ces vallées sont donc beaucoup moins fréquentées qu'elles ne le furent à une autre époque. Dans les guides, elles sont essentiellement citées pour leur domaine skiable reliant Saint-François Longchamp à Valmorel. Mis à part les sports d'hiver, ces vallées servent surtout à l'élevage bovin en vue de la production de fromage (Beaufort). Les touristes peuvent également y apprécier des richesses patrimoniales et naturelles comme la chapelle baroque Notre Dame de Beaufort en belvédère sur la vallée de l'Arc ou les cheminées de fée, curiosités géologiques situées sur l'adret de la vallée du Bugeon (hors zone d'étude).



St-Jean-de-Maurienne

Source : Observatoire des paysages en Rhône-Alpes



La vallée de la Moyenne-Maurienne : une vallée étroite où les infrastructures occupent parfois toute la place (ici près de St-Michel-de-Maurienne)

St-François Longchamp et la vallée de la Maurienne en contrebas

Source : bodinphoto.com



Pontamafrey et les lacets de Montvernier à l'arrière-plan

Source : maurienne-tourisme.com



Les cheminées de fées de St-François Longchamp

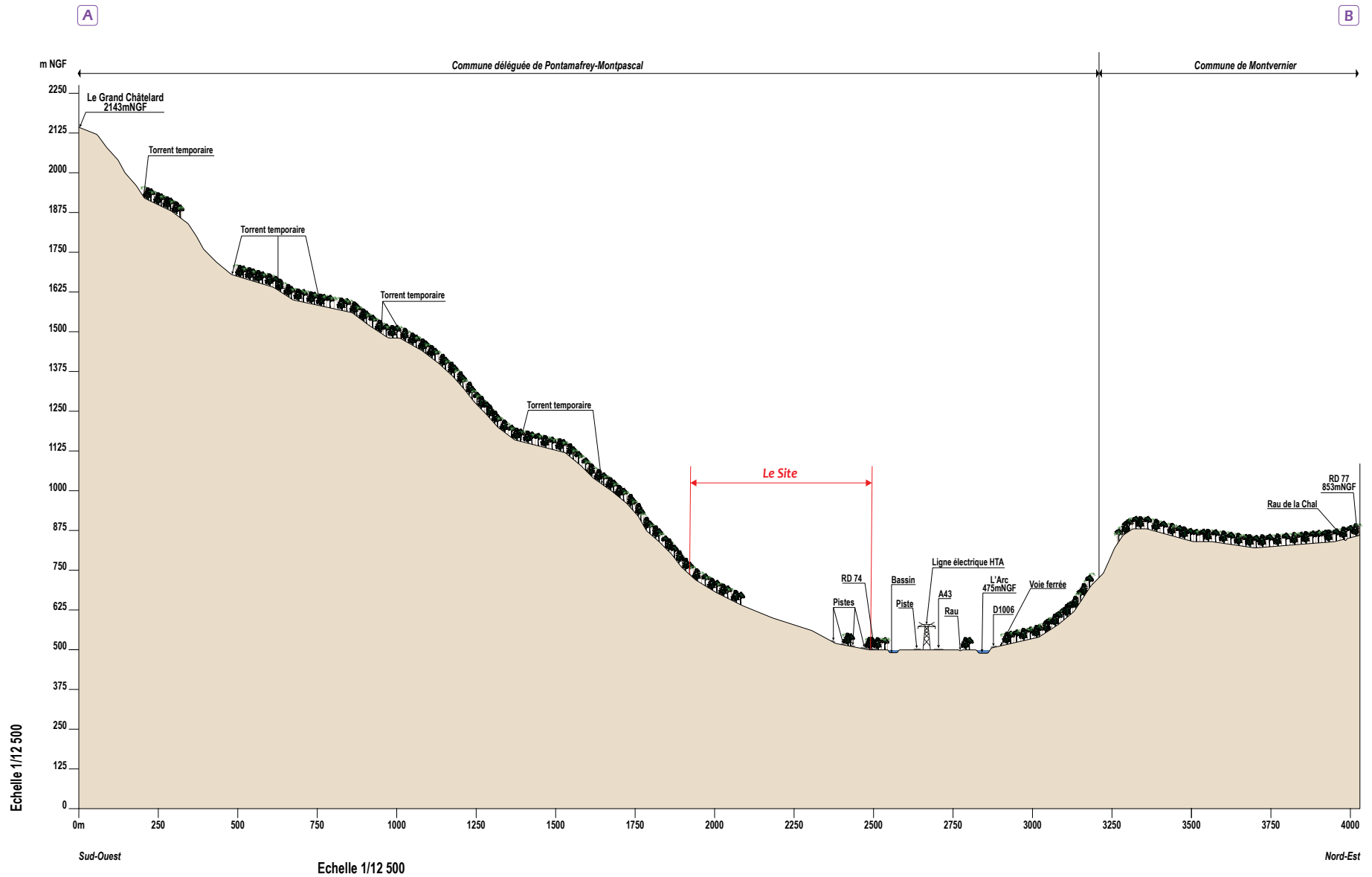
Montgellafrey et la vallée de la Maurienne en contrebas

Source : savoie-mont-blanc.com



2 DIAGNOSTIC PAYSAGER DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.2 Contexte paysager



Echelle : 1/12 500



2.2 Contexte paysager

2-2-2 A l'échelle du site

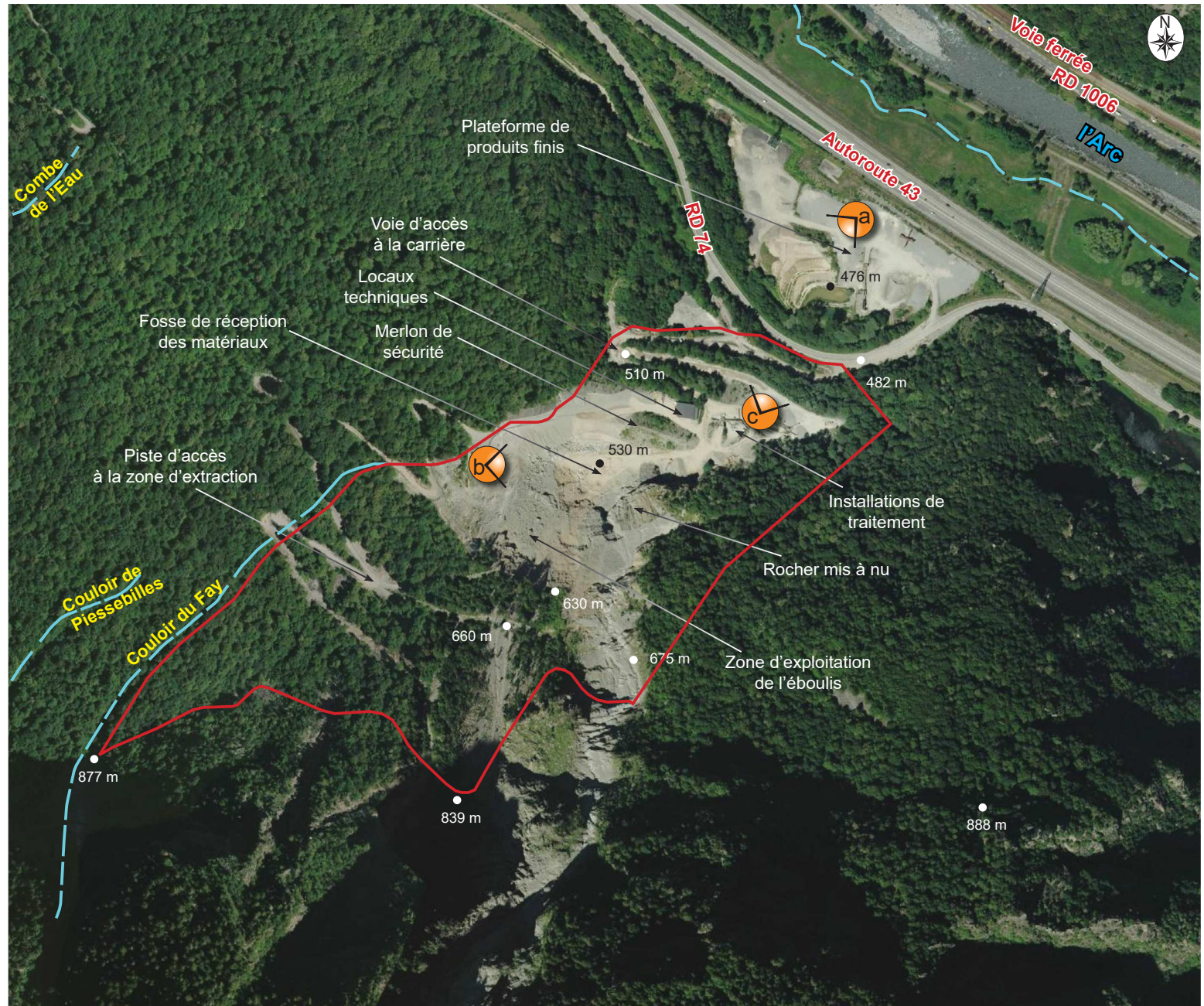
Le site s'inscrit sur la partie basse du versant nord du massif du Grand Châtelard, culminant à 2 143 m NGF. Dans le versant, un ressaut topographique forme une falaise entre les cotes 700 et 1200 m. Le fond de vallée est marqué par le tracé de l'Arc aux alentours de la cote 480, ainsi que par la RD1006, l'autoroute A43 et la voie ferrée qui relie Chambéry à l'Italie. Le versant qui intéresse l'entreprise est occupé par des falaises qui surmontent les éboulis. Les anciens éboulis autour de la zone d'extraction sont recouverts de bois. L'ensemble est interrompu localement par des couloirs qu'empruntent les eaux de précipitations et les matériaux désolidarisés des falaises.

Le site actuellement autorisé est localisé au sud de la RD74 (cf. photo a). L'exploitation concerne un éboulis constitué de matériaux granitiques provenant des reliefs surincombants (cf. photo b). La zone d'exploitation actuelle occupe une surface de près de 6,6 hectares, située entre les cotes 482 m NGF, au niveau de la RD74 et 660 m NGF.

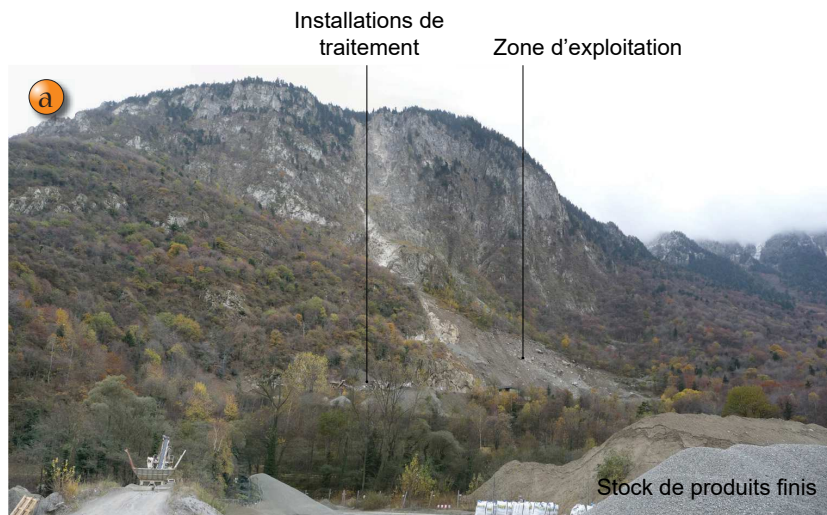
Un secteur annexe (hors périmètre carrière) constitué par une plateforme de stocks se trouve au nord entre la RD74 et l'autoroute, à la cote de 476 m NGF environ (cf. photo c).

L'autorisation d'exploiter est actuellement limitée entre les cotes d'altitudes 675 et 525 NGF. Conformément aux prescriptions, l'exploitation est conduite du haut vers le bas : les matériaux sont placés dans une verse ce qui leur permet de rejoindre une fosse délimitée côté aval par un merlon. Une fois dans la fosse, les matériaux sont repris et acheminés en partie basse de l'emprise vers les installations de traitement qui transforment les matériaux en granulats. L'exploitation a pour objet d'enlever les éboulis, elle laisse donc progressivement apparaître la falaise rocheuse qui préexistait. Cette falaise se patine naturellement assez rapidement du fait de son orientation face au Nord, ce qui la rend analogue aux falaises des environs.

Située face au Nord, dans un secteur où la vallée est étroite et fermée par des éperons rocheux, l'exploitation est discrète et éloignée des habitations. On notera la ferme du Chaney à 1010 m au Nord-Ouest et les premières habitations de la Plantaz à 800 m à l'Est.



2.2 Contexte paysager

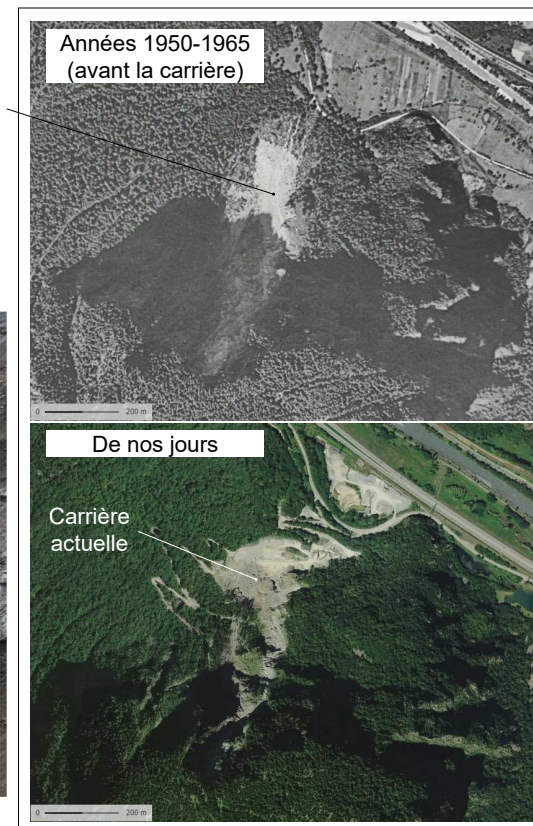


Vue sur le site d'extraction, depuis la plateforme de produits finis



Zone d'extraction

Éboulis vifs en pied de falaises, dans l'axe d'un couloir d'érosion



Vue sur la plateforme de produits finis, depuis les installations primaires



2.3 Enjeux patrimoniaux et paysagers du secteur d'étude

2.3.1. Patrimoine bâti et naturel

Les éléments du patrimoine naturel et culturel du secteur d'étude sont localisés sur la carte ci-contre.

Paysages exceptionnels et remarquables présents dans l'aire d'étude

Selon l'Observatoire des paysages de Rhône-Alpes, les paysages suivants sont à haute valeur paysagère :

- Balcon sur la Maurienne de Montvernier à Montpascal (remarquable) ;
- Chaîne de Belledonne (exceptionnel) ;
- Chaîne de la Lauzière (remarquable) ;
- Versant nord-est de Belledonne (remarquable).

Les perceptions potentielles sur le projet depuis ces secteurs seront étudiées avec attention.

Monuments historiques, sites classés et inscrits

Le monument historique le plus proche est situé à près de 2,8 km à l'est du projet (Tour de Châtel, hors zone d'étude). Le site inscrit le plus proche est situé à près de 550 m au nord-est du projet (Route d'intérêt commun 77 à Montvernier, inclus dans la zone d'étude). Il n'existe pas de parc régional ou national ou encore de Grand Site, dans le secteur d'étude. Le Parc de la Vanoise se trouve au delà de la ligne de crête qui délimite la Maurienne. Le projet se trouve donc en dehors de tout périmètre de protection.

Par contre, des monuments et sites sont inclus dans la zone d'étude et pourraient présenter des perceptions visuelles sur le projet qui seront vérifiées dans le chapitre sur les impacts. Il s'agit :

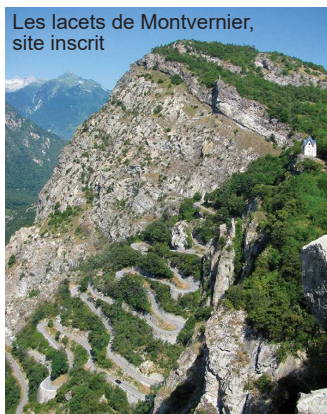
- du site inscrit de la route d'intérêt commun 77 à Montvernier ;
- de l'église de Ste-Marie-de-Cuines, MH inscrit ;
- de l'église de la Chambre, MH classé ;
- et de l'église de Montgellafrey, MH inscrit.

2.3.2. Vocation touristique du secteur

Le tourisme du secteur est fortement développé, avec :

- les stations de ski (St-François-Longchamp au nord-est, St-Colomban-des-Villards au sud-ouest, zone nordique du Grand Coin à l'est, la Toussuire au sud), fréquentées également en été ;
- les nombreux sentiers de randonnées parcourant les versants,
- le cyclo-tourisme ;
- les sites de parapentes et d'escalade ;
- les lacets de Montvernier ;
- les chemins de fées de St-François de Longchamp ;
- la musée Opinel à St-Jean-de-Maurienne ;
- etc.

La zone d'étude est également un lieu de passage densément fréquenté en tant que vallée reliant France et Italie par le tunnel du Fréjus, mais également comme voie d'accès au Parc National de la Vanoise, au mythique Col du Galibier, etc.



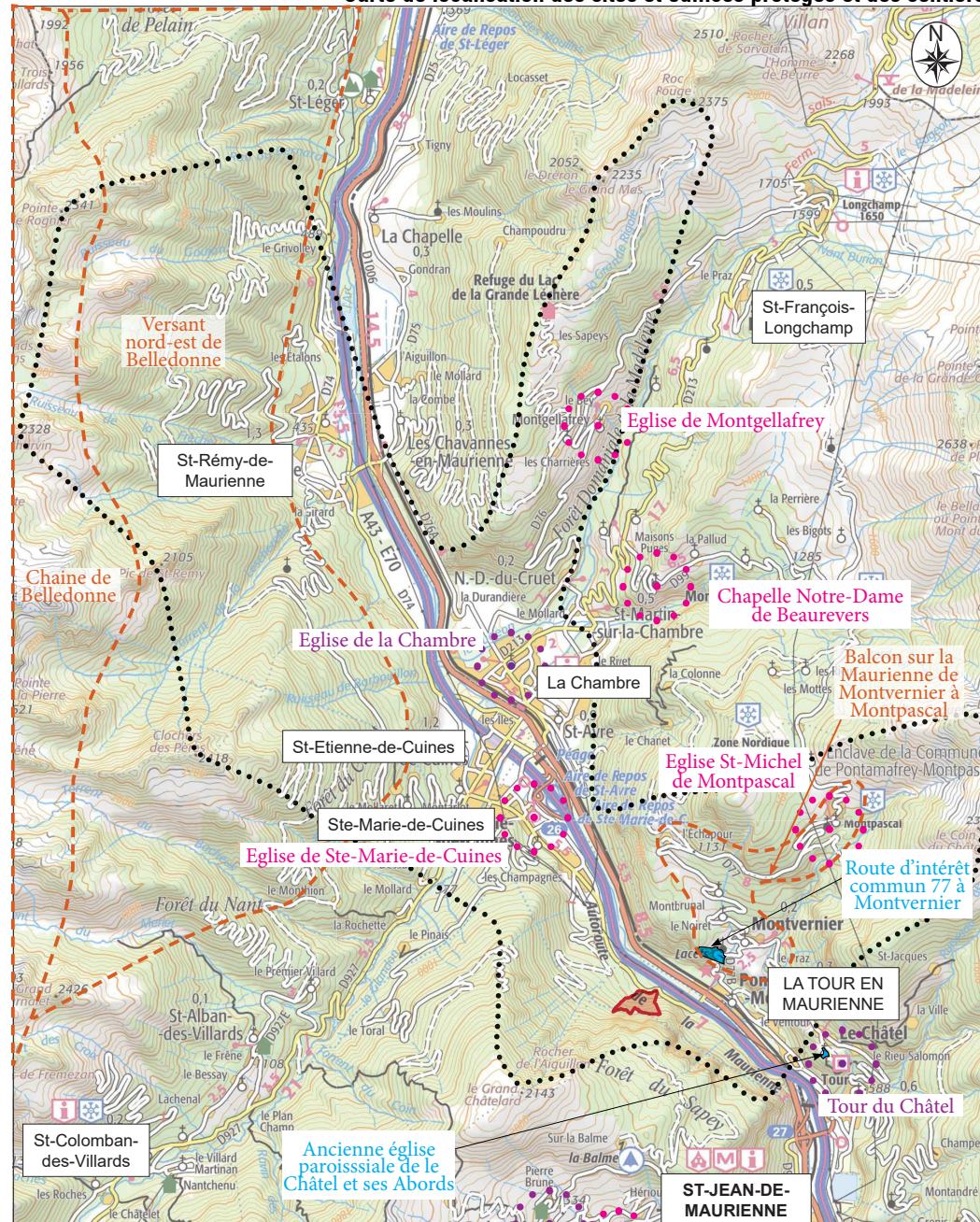
Source : maurienne-tourisme.com



Crédit photo : Florian Pépelin - Sous licence Creative Commons 3.0



Carte de localisation des sites et édifices protégés et des sentiers



2.3 Enjeux patrimoniaux et paysagers du secteur d'étude

2.3.3. Loi montagne

Généralités

Depuis l'adoption de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (dite « loi montagne »), l'État encourage un développement global durable, permettant un équilibre entre le développement économique (favorisant le maintien et le développement des activités) et la protection des espaces naturels.

Il s'agit également de réfléchir à l'échelle de chaque massif afin de tenir compte et de valoriser leurs spécificités. Cette reconnaissance du rôle du massif est symbolisée par le Comité de massif. Celui-ci élabore le schéma interrégional de massif, rendu obligatoire, qui fixe les grandes orientations stratégiques à moyen et long terme.

Au niveau national, dans le domaine de l'urbanisme, la Loi Montagne instaure des modalités particulières d'aménagement et de protection des espaces, avec plusieurs principes fondateurs et procédures spécifiques précisés dans les articles L 145-1 et suivants, du Code de l'urbanisme. Il s'agit notamment de préserver les terres agricoles, pastorales et forestières, les espaces et paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, (notamment les gorges, grottes, glaciers, lacs, tourbières, marais, lieux de pratique de l'alpinisme, de l'escalade et du canoë-kayak, cours d'eau de première catégorie et leurs abords) et de réaliser l'urbanisation en continuité de celle déjà existante.

La loi du 9 janvier 1985, dite «Loi Montagne» s'applique à la commune déléguée de Pontamafrey-Montpascal, située dans la partie nord du Massif des Alpes.

Schéma et convention interrégionaux du Massif des Alpes

Au niveau local, le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif des Alpes (SIMA) a été révisé en 2013 et une Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) a été élaborée pour la période 2015/2020.

Le SIMA détermine les grands axes servant de cadre d'actions pour les politiques publiques, et qui sont :

- Axe 1 : Garantir dans la durée la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales
- Axe 2 : Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements
- Axe 3 : Organiser et structurer le territoire
- Axe 4 : Insérer les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational.

La CIMA doit permettre de façon prioritaire et, en complément des politiques de droit commun, la montée en expertise et aide au développement en s'assurant que des dynamiques précises de réseaux permettent une capitalisation et une diffusion de toutes les expériences et bonnes pratiques à l'ensemble des territoires alpins. Elle est structurée selon 4 grands axes :

- Axe 1 : Améliorer l'attractivité des territoires des massifs par une amélioration de l'offre de services aux populations et aux entreprises.
- Axe 2 : Accompagner la valorisation économique des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales et des compétences reconnues dans les massifs.
- Axe 3 : Accompagner l'adaptation au changement climatique.
- Axe 4 : Développer la coopération nationale inter-massifs et la coopération territoriale européenne et internationale entre régions de montagne.

A la lecture de ces documents, **le projet de renouvellement de la carrière n'est pas directement concerné pas les orientations et actions à entreprendre, listées dans ce schéma et cette convention.**



Extrait de la Convention interrégionale du massif des Alpes, 2015.

Dans le cadre de ce projet de renouvellement de carrière, aucune parcelle agricole ou à valeur forestière ne sera transformée par le projet. En effet, le défrichement nécessaire à la mise en œuvre du projet concernant des peuplements ne présentant pas de qualité sylvicole, du fait de la faible représentation du bois d'œuvre et du faible potentiel des sols sur une grande partie de la surface concernée.

En conclusion, ce projet de renouvellement de carrière est compatible avec la « Loi montagne ».



Perceptions visuelles actuelles du site

3.1 Localisation des zones de perceptions actuelles

L'objectif de ce chapitre est d'inventorier et de qualifier les espaces et les itinéraires qui entretiennent des relations visuelles avec le site : d'où le site actuel est-il vu, quels secteurs du site sont visibles, à quelle distance et par qui ? Le relevé des perceptions visuelles permettra ensuite de définir des préconisations adaptées à la nature du projet et à son impact dans l'environnement.

Les écrans visuels

- Les écrans visuels, réduisant ainsi les zones de perception, sont principalement constitués par :
- les lignes de crêtes et les arêtes présentes sur le versant nord du Grand Châtelard, sur lequel s'appuie la carrière actuelle : elles limitent les perceptions depuis l'ouest (St-Alban-des-Villards, Montarlot), le sud (Jarrier) et l'est (Pontamafrey) ;
 - les lignes de crêtes et les ruptures de pentes du versant faisant face à la carrière, au nord (Plan de la Croix) : elles limitent les perceptions depuis les villages et hameaux au nord-est (Montvernier, Montbrunal et Montpascal) et au nord (St-Martin-la-Chambre, Notre-Dame-du-Cruet, Montgellafrey, Montaimont) ;
 - la ligne de crête du relief de Montgellafrey (partie sud de la Chaîne de la Lauzière), qui limite les perceptions depuis le nord de la vallée de la Maurienne, au-delà de St-Rémy-de-Maurienne ;
 - les boisements conservés entre le site et la RD74.

Caractéristiques du site jouant sur la perception

Par essence, l'exploitation d'une carrière d'éboulis a un impact paysager assez fort puisqu'elle entraîne la suppression de matériaux déposés aux cours des millénaires, au pied des falaises. Cependant, elle laisse apparaître la falaise qui préexistait et dont la forme naturelle est exempt de banquettes ou de lignes géométriques (contrairement au cas des carrières de roche massive). De plus, sous l'action des événements météoriques, la falaise acquiert assez rapidement une patine qui lui permet de se fondre dans le paysage, l'orientation nord étant favorable au développement de cette patine.

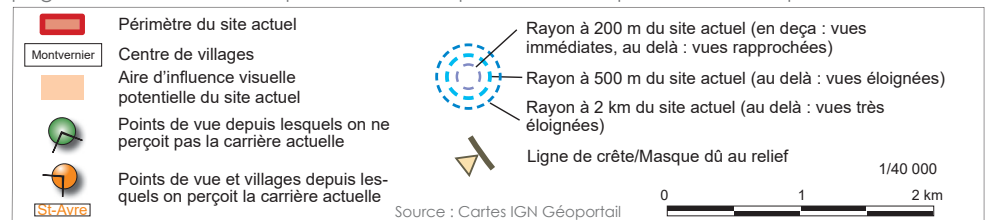
D'autre part, la zone d'extraction est située à l'aplomb de deux couloirs qu'empruntent les eaux de précipitations et les matériaux désolidarisés des falaises. Ces surfaces minérales sont donc potentiellement assimilables à la présence d'un éboulis naturel récent, encore non recouvert par la végétation, tel qu'il en existe dans d'autres secteurs de la vallée (sur le versant opposé) ou tel qu'il en existait un à ce même emplacement, dans les années 50, avant l'ouverture de la carrière (cf. photos en page 10).

Enfin, la situation sur le versant sud de la vallée et donc face au Nord, modère l'impact visuel puisque le site est souvent à l'ombre et/ou à contre-jour. Ceci modère les contrastes de couleurs entre le secteur en exploitation et ses abords boisés, ce qui permet de moins attirer les regards (effet de point d'appel limité).

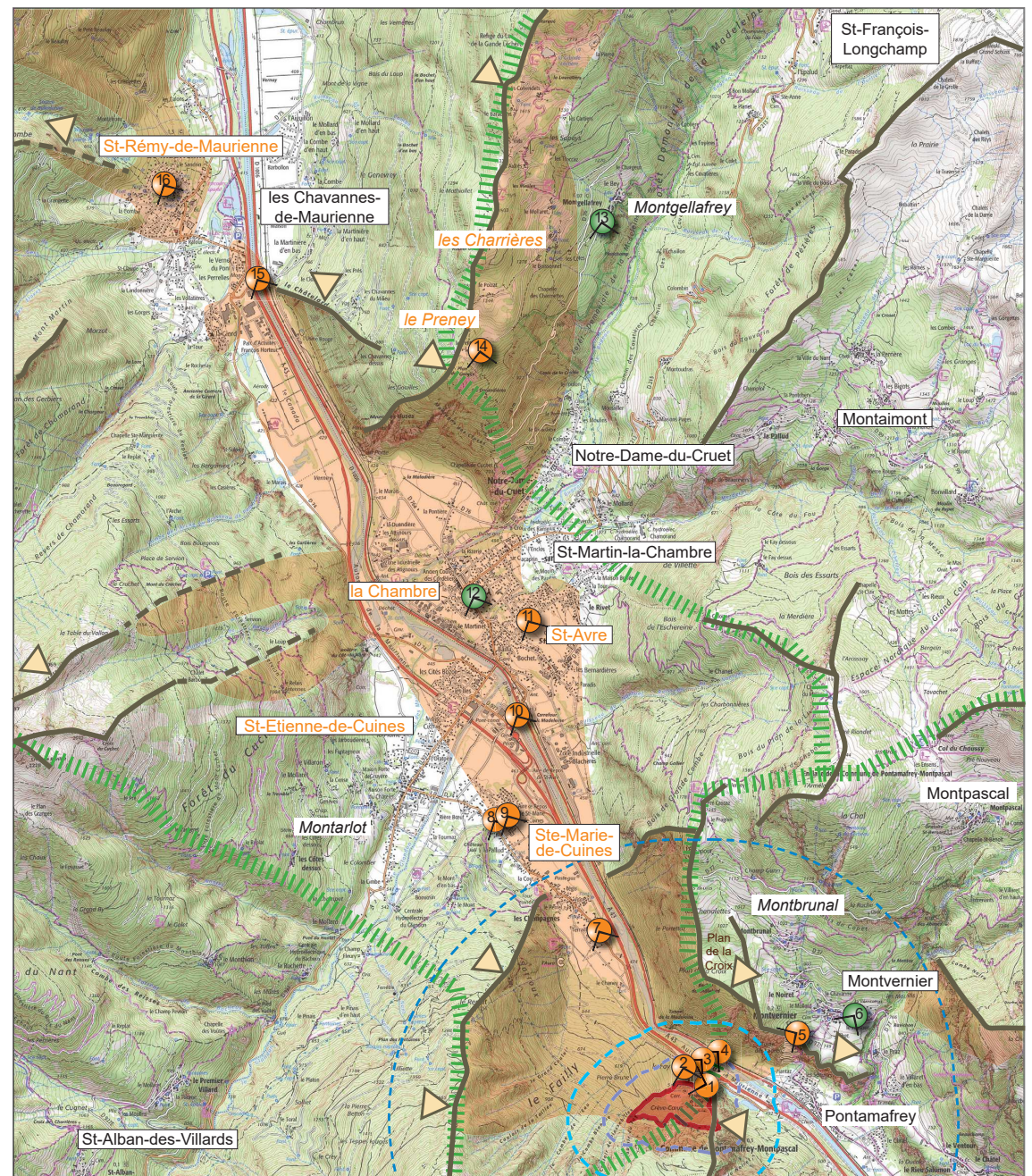
Détermination du bassin visuel du site actuel

Le bassin visuel identifié du site actuel concerne essentiellement les axes nord-est et nord-ouest et s'étend sur une dizaine de kilomètres de distance. Il comprend des portions de territoires de dix communes : La Tour en Maurienne (concernant principalement des secteurs de Pontamafrey), Montvernier, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Avre, la Chambre, Notre-Dame-de-Cruet, Saint-François-Longchamp, les Chavannes-en-Maurienne et Saint-Rémy-de-Maurienne.

La carte ci-contre recense les zones offrant une vue sur la carrière. Les photos présentées dans les pages suivantes illustrent, à partir de certains points de vue représentatifs, l'emprise visuelle du site.



Carte du bassin visuel du site actuel



3.2 Perceptions immédiates

(de 0 à 200 m)

Aucune habitation ne se trouve à moins de 200 m de la carrière. Par contre, il existe des perceptions immédiates depuis plusieurs routes :

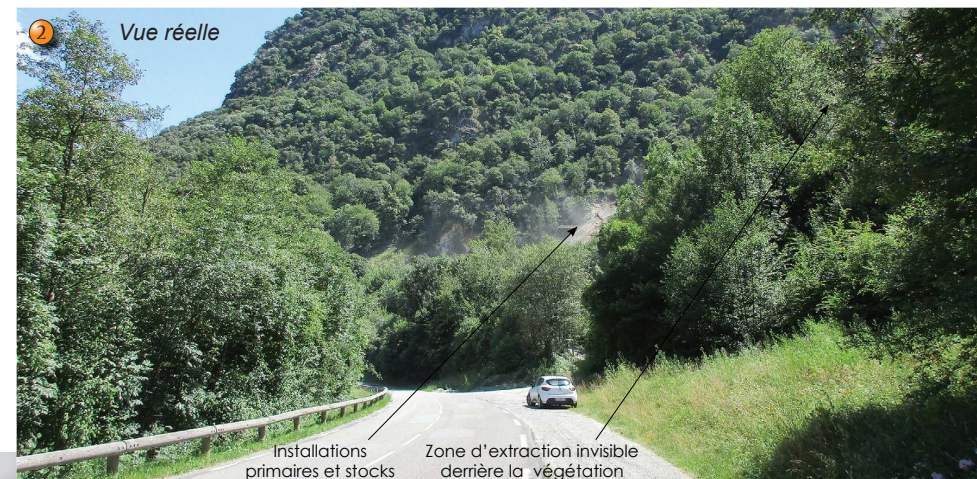
- depuis la RD74 passant aux abords immédiats du site : en venant du sud, juste après un virage contournant un éperon, sur un linéaire de 200 m, on découvre, à gauche, en surplomb, la partie supérieure du site d'extraction de profil et, à droite, la plateforme des installations et des stocks en contre bas de la route (cf. point de vue n°1) ; en venant du nord, on perçoit les stocks et les trémies des installations primaires sur la partie basse du site d'extraction, dépassant au dessus des boisements du versant, sur un linéaire de 250 m (cf. point de vue n°2) ;

- depuis l'autoroute A43, sur un linéaire de 500 m dont 200 m à moins de 200 m du site, la zone d'extraction ainsi que les deux secteurs des installations et des stocks sont visibles (cf. point de vue n°3). La zone d'extraction forme une empreinte minérale élargie et homogène, en contre bas d'une combe présentant de nombreux affleurements rocheux et des marques d'érosion.

En perceptions immédiates, l'impact actuel du site est jugé fort depuis l'autoroute et la RD74.

Depuis l'autoroute A43, au nord/nord-est du site

Hauteur du point de vue : 482 m NGF
Distance du site : 190 m



Depuis la RD74, aux abords du site
Hauteur du point de vue : 484 m NGF
Distance du site : 110 m

